



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC
Scott
Beauce-Nord
Le 21 septembre 2023

Procès-verbal de la cent-cinquante-troisième rencontre du conseil d'administration du COBARIC qui s'est tenue le 21 septembre 2023 à Sainte-Marie.

Les membres votants suivants étaient présents :

Mme Chantal Bouchard	M. Harold Guay
Mme Danièle Provencher	M. Luc Proulx
M. Pierre Dumas	M. Éric Cliche
M. Daniel Samson	M. Serge Côté
M. Jocelyn Vallières	M. Robert Mercier
M. Sylvain Denoual	

Les membres votants suivants étaient absents :

M. Daniel Giguère	M. Denis Dion
M. Olivier Dumais	Mme Jenny Lehoux
M. Gérald Grenier	M. Jonathan Lasnier
M. Jean-Marc Doyon	M. Jean Cliche
M. François Veilleux	M. Gilles Paquet

Les membres non-votant suivant étaient présents :

M. Simon Castonguay	Mme Annie Goudreau
---------------------	--------------------

Était également présente :

Madame Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 18h34. Le quorum est atteint avec la présence de 10 administrateurs. M. Sylvain Denoual a été présent au conseil d'administration à partir du point 8; ce qui porte le nombre d'administrateurs présents à 11.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été remis par courriel, lors de l'avis de convocation. Le varia demeure ouvert. Aucun membre ne déclare de conflits d'intérêts.

Résolution CA153/21092023/001

*Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Robert Mercier
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour avec dispense de lecture.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

3. Lecture, adoption et suivi des procès-verbaux précédents. Une rencontre régulière et deux rencontres électroniques. 150e, 151e et 152e rencontre du Conseil d'administration du 8 juin, 13 juin et 9 août 2023

Résolution CA153/21092023/002

*Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER les comptes-rendus de la 150^e, 151^e et 152^e rencontres du conseil d'administration du 8 juin, 13 juin et 9 août 2023.

4. Dépôt des procès-verbaux de la 51e et 52e rencontre du comité exécutif du 11 avril et 29 août 2023

Les procès-verbaux sont déposés.

5. État des résultats au 31 août 2023 et dépôt de la liste des comptes payés et Visa de mars, avril, mai, juin, juillet et août 2023

La direction présente l'état des résultats ainsi que la liste des comptes payés et visa déjà approuvées par le comité exécutif. La direction effectue un suivi demandé sur un montant par les membres du comité exécutif lors de leur dernière rencontre et les informe qu'il s'agit de l'achat d'un équipement spécialisé pour l'arpentage des ponceaux dans le cadre du projet Étude des traverses dans le secteur de la Zec Jaro et de la forêt publique estrienne (UA 051-51).

6. Rapport du comité aviseur finances et recommandations du comité exécutif à cet effet

M. Harold Guay, président du comité aviseur finances, fait état de la situation financière de l'organisme qu'il qualifie de «mauvaise chance». Il informe les membres que la direction générale a présenté un plan financier permettant de combler le déficit 2022-2023 généré pour un retour positif global en 2026. En effet, la pression de générer des revenus positifs repose sur l'équipe en place au COBARIC. La direction générale a débuté, dès la prise en compte du déficit, des mesures internes permettant de générer un surplus de fin d'année. Les résultats sont déjà au rendez-vous. Il mentionne toutefois que l'organisme fait face à des manques de liquidité et qu'il est nécessaire de résoudre ce problème à court terme de même qu'en prévision du remboursement du prêt canadien d'urgence (CUEC). Le COBARIC est accompagné par Développement économique Nouvelle-Beauce (DENB) dans ce dossier. Le conseiller attribué à notre organisation a fait des démarches sur la qualification possible du COBARIC à un prêt de 50 000\$ au Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Afin de poursuivre le tout, une résolution du CA est demandée à la suite de la recommandation du comité exécutif suivante :

Résolution CE53/12092023/005

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Monsieur Olivier Dumais
et résolu à l'unanimité*

DE RECOMMANDER au conseil d'administration la demande d'un prêt au RISQ d'une valeur de 50 000\$ remboursable à long terme et DE PERMETTRE à la direction générale d'entamer les procédures d'admissibilité auprès du RISQ.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Un membre qui n'était pas présent lors de la formation du comité aviseur demande une mise en situation. Le tout est fait par la direction générale et M. Guay.

Résolution CA153/21092023/003

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Monsieur Serge Côté
et résolu à l'unanimité*

D'AUTORISER la direction générale et le comité aviseur finances à poursuivre les démarches auprès du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) concernant l'octroi d'un prêt de 50 000\$ à faible taux d'intérêt.

7. Suivi et recommandations du comité exécutif concernant le dossier de la voie de contournement de Lac-Mégantic

Le président effectue un récapitulatif du dossier concernant la voie de contournement de Lac-Mégantic, à la suite du comité exécutif du 29 août 2023. Une lettre d'intention à Transport Canada était prévue. Afin de bien répondre aux besoins des membres, M. Proulx a effectué quelques démarches notamment auprès de certains députés et élus. De ces échanges est ressorti le besoin d'adresser la lettre d'intention au Ministre de l'environnement du Québec puisque c'est à ce dernier que le COBARIC répond dans le cadre de ses mandats statutaires. Il est demandé de mettre en copie conforme le Ministre de l'environnement du Canada, les municipalités de Lac-Mégantic, Nantes et Frontenac, la préfète de la MRC du Granit, Mme d'Astous du Cabinet du ministre de l'environnement du Québec, de même que les députés provinciaux et fédéraux de la région. Les administrateurs seront évidemment mis en copie conforme invisible lors de l'envoi de la lettre par courriel. À la suite d'un accusé de réception de la part du ministre de l'environnement du Québec, la lettre pourra être transmise aux partenaires qui la demanderont.

Résolution CA153/21092023/004

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Monsieur Pierre Dumas
et résolu à l'unanimité*

DE TRANSMETTRE une lettre de demande de soutien concernant le dossier de la voie de contournement de Lac-Mégantic, tel que discuté par les administrateurs du COBARIC, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.

D'Y METTRE en copie conforme le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, les députés fédéraux et provinciaux de la région, le député provincial du présent comté, la directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Environnement de la province, la préfète de la MRC du Granit et les maires des municipalités de Lac-Mégantic, Nantes et Frontenac.

8. Correspondances

8.1. Suivi et réponse de la direction générale de la MRC des Etchemins à notre demande du 16 mars 2023. - 24 juillet 2023



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Le dossier a été discuté au dernier comité exécutif. Ce dernier a effectué la recommandation suivante :

Résolution CE53/12092023/007

Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité

DE RECOMMANDER au conseil d'administration du COBARIC d'effectuer une demande de présentation au conseil des maires de la MRC des Etchemins par la direction générale du COBARIC, son président et d'un délégué municipal soit M. Olivier Dumais.

Résolution CA153/21092023/005

Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas
appuyé par Madame Danièle Provencher
et résolu à l'unanimité

D'EFFECTUER une demande de présentation au conseil des maires de la MRC des Etchemins par la direction générale du COBARIC, son président et d'un délégué municipal soit M. Olivier Dumais.

8.2 Transmission d'une lettre de résolution du Club Quad Jaroboce concernant le projet de construction d'une passerelle sur la rivière Famine – 2 août 2023

Les membres ne voit pas comment ce dossier interpelle le COBARIC. La direction générale ne fera donc pas de suivi plus poussé.

9. Rapport d'activités

9.1. Rapport d'activités du Président et de la Direction

Malheureusement, la direction générale n'a pu produire le document pour la présente rencontre. Un membre désire tout de même avoir un suivi sur le projet Remise en état et conservation de l'habitat du lac Mégantic et de son bassin versant, ce qui est fait.

9.2. État d'avancement des projets

9.2.1. Rapports des kiosques de sensibilisation de l'été 2023 (Saint-Isidore, Scott, Saint-Georges et Lac-Poulin)

Mme Marine Gaumer, responsable des communications au COBARIC présente les faits saillants des rapports produits en marge des événements estivaux. Un membre questionne l'enjeu de sites de baignade auprès des citoyens rencontrés.

9.2.2. Exemple de fiche résumé de projets «Gestion environnementale du fossé de la route Bélonie dans la municipalité d'Adstock»

Mme Gaumer présente un exemple de fiche de projet qui pourrait être transmis aux administrateurs afin de prendre une décision sur projet ou pour faciliter la rétroaction vers leurs secteurs d'activités respectifs. Les membres ajoutent à la réflexion la promotion de cet outil via les publications locales des municipalités ou des associations de lac.

9.3. Rapport des acteurs

Mme Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du PDE présente le rapport des activités des acteurs qui ont été inscrites au suivi du Plan directeur de l'eau.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

10. Abandon de certaines actions inscrites au Plan directeur de l'eau et justifications

Mme Marquer présente la liste des actions justifiées lors de la reddition de compte au MELCCFP.

Résolution CA153/21092023/006

Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité

D'ABANDONNER certaines actions inscrites au Plan directeur de l'eau et les justifications associées.

11. Présentation et approbation de la Structure de l'OBV et ses parties prenantes

Mme Brochu présente l'organigramme du COBARIC et le détail des parties prenantes ; portion de la stratégie de mobilisation à remettre au MELCCFP au 1^{er} décembre 2023.

Résolution CA153/21092023/007

Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas
appuyé par Madame Chantal Bouchard
et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le livrable structure de l'OBV et ses parties prenantes.

12. Présentation synthèse des résultats et approbation du processus de concertation pour la réalisation du Profil des acteurs

Mme Marquer présente le processus de concertation utilisé pour la réalisation du profil des acteurs de même que la synthèse des résultats associés. Il s'agit d'une portion du livrable ministériel Stratégie de mobilisation à la concertation à remettre au 1^{er} décembre 2023.

Résolution CA153/21092023/008

Il est proposé par Madame Danièle Provencher
appuyé par Monsieur Serge Côté
et résolu à l'unanimité

D'APPOUVER le processus de concertation qui a été suivi pour la réalisation du profil des acteurs.

13. Approbation de la Vision de la mobilisation

Mme Marquer présente la vision de la mobilisation tel que travaillée par les administrateurs lors de l'atelier de travail de mars 2023.

Résolution CA153/21092023/009

Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas
appuyé par Monsieur Robert Mercier
et résolu à l'unanimité

D'APPOUVER la vision de la mobilisation à la concertation du COBARIC.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

14. Présentation et atelier de travail Plan d'action de la stratégie de mobilisation

Mme Pauline Marquer présente les objectifs et actions ciblés pour la stratégie de mobilisation. Des modifications sont faites concernant l'échéancier de certains objectifs, qu'une section concertation devrait apparaître à l'ordre du jour des rencontres, mais également plus tôt, et que des moyens financiers conséquents devraient être associés aux différents livrables demandés par le MELCFFP. On mentionne que des actions ayant été non retenues dans le cadre du plan d'action à la stratégie de mobilisation pourront être repris dans le cadre de la rédaction du plan de communication du COBARIC ou du plan d'action annuel de l'organisme.

15. Varia

Aucun.

16. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est donnée à 21h57.

Résolution CA153/21092023/010

Il est proposé par M. Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée.

M. Luc Proulx
Président

Mme Véronique Brochu
Secrétaire